

FOYER RURAL DE LANMEUR

ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

SAISON 2022 - 2023

FICHE D'ADHESION ET D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES

Adhésion

Le Foyer Rural de Lanmeur est une association, loi 1901, affiliée à la Fédération Nationale des Sports en Milieu Rural (FNSMR).

L'adhésion de 20.00 €, encaissable à l'inscription, comprend l'assurance pour chaque activité.

Elle est de 10,00€ pour ceux adhérant aux Foyers ruraux de Garlan, Guimaec, Plestin-les-Grèves, Plouezoc'h et Plougasnou (numéro à fournir)

L'adhésion est individuelle et n'est pas remboursable pour quelque motif que ce soit.

Les tarifs pour chaque activité sont valables pour la saison entière. Elles sont payables en 2,3 ou 4 chèques, encaissés un en octobre, décembre, février et avril pour les activités suivantes : accordéon diatonique longue côte, Bungy Pump, pilates, marche consciente, multi-sports et zumba.

Le certificat médical ou attestation de santé (si certificat fourni en 2020 ou après) est obligatoire pour toute activité sportive.

> Si vous vous inscrivez à 2 activités « bénévoles » non gratuites, la seconde (la moins chère) sera à moitié prix. Activités concernées : Accordéon diatonique, BungyPump, Longe côte et Marche consciente.

> Pour le Pilates, il y a possibilité de s'inscrire à 2 séances hebdomadaires pour un montant de 140€. Le nombre de places étant limité, il vous choisir la séance principale et ensuite la seconde.

La seconde ne vous sera confirmée que fin septembre en fonction du nombre d'inscriptions et devra être réglée à ce moment là.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Date de naissance :

Adresse e-mail nécessaire
écrire en script :



Portable :

Accident : j'autorise les responsables de l'activité à faire appel aux secours d'urgence et j'autorise le transport dans le centre hospitalier (ou clinique) le plus proche

OUI NON

Personne à prévenir :

N° de téléphone :

Droit à l'image : j'autorise que les photos prises dans le cadre de l'activité soient diffusées sur les différents médias et outils de communication du Foyer rural

OUI NON

